

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Déclaration complémentaire à la Déclaration D2015-089
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Gare de Toulouse Matabiau 68-70 Boulevard Pierre Semard, 31500 Toulouse 43.6133820, 1.4524050
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	20 Boulevard de Varsovie, 11000 Carcassonne 43.2154584, 2.3477847

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire TOULOUSE-CARCASSONNE
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure et 15 minutes (Toulouse>Carcassonne) 1 heure et 20 minutes (Carcassonne>Toulouse)
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence TOULOUSE-CARCASSONNE

Pièce jointe n°1

Itinéraire TOULOUSE-CARCASSONNE

Itinéraire envisagé



Pièce jointe n°2

Fréquence TOULOUSE-CARCASSONNE

14 passages hebdomadaires (1 départ par jour et par direction)

Jour/Itineraire	Départ de Toulouse vers Carcassonne	Départ de Carcassonne vers Toulouse
Lundi	07h45	18h00
Mardi	07h45	18h00
Mercredi	07h45	18h00
Jeudi	07h45	18h00
Vendredi	07h45	18h00
Samedi	07h45	18h00
Dimanche	11h00	19h00
Offre par trajet	53 places	53 places